

Règlement du jeu « 4 jours CIC Bretagne de Plouay »

ARTICLE 1 - Organisation

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise, dans le cadre du Grand Prix de Plouay 2013 un jeu intitulé « Jeu 4 jours CIC Bretagne de Plouay » qui se déroulera du 28 août au 1^{er} septembre 2013. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort, 5 gagnants.

ARTICLE 2 – Condition de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant la capacité juridique, résidant en France métropolitaine. Les salariés et retraités de Banque CIC Ouest et des ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu. Seules les personnes physiques peuvent participer à titre individuel.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Les participants au jeu complèteront un bulletin disponible sur le stand CIC Bretagne, au sein du Grand prix de Plouay et le déposeront dans l'urne prévue à cet effet au plus tard le 1^{er} septembre 2013 aux heures d'ouverture, à savoir de 8h00 à 20h00.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes noms, prénoms et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

ARTICLE 4 – Descriptif des dotations

Présentation des lots :

5 prix : Chaque prix est une Tablette multimédia 7 pouces Wifi – de marque Samsung- Référence : Galaxy Tab 3 7, Wigi 8 Go blanche – Android Tm Jelly Bean 4.1.2 – Wi-Fi 802.11a/b/g/n – écran TFT 7.0 (169 PPI)
6 Batterie 4000mAh – Processeur Dual – Core 1,2 GHz – Mémoire interne 8/16 Go – Sorecop et DEEE comprises – d'une valeur de 220 € TTC.

ARTICLE 5 - Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le lundi 23 septembre 2013 à 14h30 sous le contrôle d'un huissier de justice dans les locaux du siège social de Banque CIC Ouest au sein de la Direction de Communication. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis dans l'urne disposée à cet effet sur le stand du Grand Prix de Plouay.

ARTICLE 6 – Avis de Gain

Les gagnants sont avertis individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

ARTICLE 7 – Attribution des lots

Leur gain leur sera remis autour d'un cocktail auquel ils seront conviés. Tout gagnant non présent au cocktail devra se rendre à l'agence citée dans l'invitation afin de récupérer son lot sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. Tout lot non réclamé par un gagnant dans les 2 mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à Banque CIC Ouest. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. La liste des gagnants sera affichée, pendant un délai de 30 jours, dans les locaux de la Direction de la communication de CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes.

Lors de la remise du lot le gagnant signera une attestation signifiant qu'il a bien récupéré le prix qu'il avait gagné.

ARTICLE 8 – Consultation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement du jeu déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin.

Le règlement des opérations est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction de la Communication, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes et consultable sur le site : www.huissier-44.com. Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination du gagnant et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 9 – loi informatique et liberté

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest- 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex ».

Le gagnant autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publicitaire ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 10 - divers

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de deux mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11 – Loi applicable

Le présent règlement est régi par la loi française.





JEU GRATUIT

(sans obligation d'achat)

Du 28 août au 1^{er} septembre 2013
sur le stand CIC Bretagne



Complétez ce bulletin de jeu et
participez au tirage au sort pour gagner :

5 tablettes
Samsung Galaxy Tab 3



Présentation des lots : 5 tablettes Samsung Galaxy Tab 3 d'une valeur unitaire de 220 €





Bulletin jeu

Jeu organisé du **28 août au 1^{er} septembre 2013.**
Complétez ce bulletin et déposez-le dans
l'urne sur le **stand CIC Bretagne**
(Esplanade des Championnats du Monde 56240 Plouay)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Société :

Tel fixe : Portable :

Email :@.....

Avez-vous un projet d'achat de véhicule ? oui non

Avez-vous un projet de travaux et/ou investissement immobilier ? oui non

J'accepte de recevoir des emails de la part de CIC : oui non

Souhaitez-vous rencontrer un conseiller CIC ? : oui non

Date ____ / ____ / ____ Signature

CIC Bretagne

« Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. » La date de tirage au sort aura lieu au siège de CIC Ouest à Nantes, le lundi 23 septembre 2013 à 14h30 sous contrôle d'huissier de justice. Le règlement du jeu est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret et consultable sur le site : www.huissier-44.com. Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.

Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA, ACM IARD, MTRL et distribués sous la marque CIC Assurances.

